



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Dix-neuvième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus depuis mon précédent rapport, daté du 19 avril 2018 (S/2018/353), en ce qui concerne les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

#### II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus, ou la restitution de leurs dépouilles

2. Pendant la période considérée, le Ministère iraquien de la défense a continué d'enquêter dans un certain nombre de sites possibles d'inhumation, notamment celui de la base navale du Koweït et ceux de Khamissiyé, de Radouaniyé, de Souleïmaniyé et de Salman Pak en Iraq. Dans le cadre de ses activités d'enquête, il a poursuivi ses échanges avec les témoins et les organismes publics compétents pour vérifier tous les renseignements obtenus et déterminer l'emplacement exact des sites d'inhumation. Aucun fait nouveau n'a été enregistré, mais les sites susmentionnés resteront ouverts, le Ministère continuant d'enquêter. L'équipe technique du Ministère a par ailleurs entrepris des travaux d'exploration et d'excavation dans les sites de Khamissiyé, de Karbala et de Samaoua. Aucune dépouille ni rien de ce qui pourrait ressembler à des sépultures n'a été trouvé dans les sites de Khamissiyé et de Samaoua, mais des dépouilles ont été découvertes dans le site de Karbala et transférées à la Direction médico-légale iraquienne pour des analyses ADN et des relevés génétiques. Le Bureau du porte-parole du Ministère continue de diffuser régulièrement des appels à témoins sur des chaînes de télévision satellite, le dernier datant du 17 avril 2018, dans lesquels il invite ceux qui ont des informations sur les Koweïtiens portés disparus ou des biens koweïtiens disparus à se manifester.

3. Le 21 avril, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en qualité d'observateur, à la cent troisième réunion du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite, tenue à Bagdad pour la deuxième fois en 15 ans. La délégation iraquienne a réitéré sa demande de longue date et prié les délégations des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et



d'Irlande du Nord de communiquer des images ou des analyses d'images datant de 1990 et de 1991, lesquelles permettraient de repérer et de localiser avec précision les sites possibles d'inhumation. Le Ministère iraquien de la défense s'est dit prêt à adresser des courriers officiels aux administrations compétentes des membres du mécanisme tripartite pour essayer d'accélérer la procédure. Signe de l'importance des images pour les travaux du mécanisme, le Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR) a communiqué une image satellite du site de Samaoua datant de 1990, qui est en cours d'analyse.

4. De son côté, la MANUI a fait part au mécanisme tripartite des dernières mesures qu'elle avait adoptées pour savoir si des images satellites étaient disponibles, conformément à la décision prise par le mécanisme à la cent deuxième réunion de son Sous-Comité technique. Elle a informé les membres qu'elle avait contacté certaines sources par l'intermédiaire du Centre de services mondial à Brindisi (Italie), mais que ces sources n'avaient malheureusement pas d'images des sites en question datant de la période allant de 1990 à 1993. Des images datant de 1999 et des années ultérieures étaient disponibles, mais ne pouvaient être obtenues que moyennant finances. Compte tenu du défaut d'informations fiables et ayant épuisé tous les moyens possibles, les membres sont convenus de classer les dossiers ci-après, comme suite à la demande formulée par la délégation iraquienne pendant la réunion : le site de Sabahiyé au Koweït et les sites de Bassora et du pont de Roumeïlé en Iraq. Ils sont également convenus de poursuivre les activités d'excavation et d'exploration conjointes Iraq-Koweït-CICR dans le site de Samaoua, qui avaient été interrompues le 8 mai pour reprendre après le mois saint du Ramadan.

5. Le 22 avril, à Bagdad, la MANUI a participé en qualité d'observateur à la réunion du Sous-Groupe de travail consultatif sur les constatations et recommandations issues du projet d'examen du CICR. Les recommandations portaient sur les points suivants : a) application de la meilleure méthode; b) hiérarchisation des sites; c) capacités et formation en criminalistique; d) recherche de sources d'information supplémentaires; e) normalisation des procédures et des rapports; f) application de procédures adaptées à l'identification de dépouilles; et g) prise en compte des besoins des familles des personnes portées disparues. Les délégations ont souligné l'importance du projet et dit qu'elles espéraient que les recommandations feraient l'objet de plans d'action. Les participants se sont dits largement favorables aux recommandations et les délégations iraquienne et koweïtienne ont souligné qu'il fallait tenir compte de la singularité du dossier des Koweïtiens portés disparus et s'assurer que les recommandations laissaient une marge de manœuvre suffisante pour que les faits nouveaux puissent être pris en considération. Les deux délégations ont indiqué qu'il fallait absolument renforcer les capacités et former leurs équipes techniques en matière de criminalistique et vivement encouragé les membres du mécanisme tripartite et la MANUI à faire leur possible pour offrir l'aide voulue. La délégation iraquienne a également demandé une aide technique, notamment du matériel, pour la Fondation du Centre des martyrs de Zoubeïr, aux fins de l'application de la recommandation sur l'identification et la conservation des dépouilles.

6. Les membres du mécanisme tripartite ont accueilli avec intérêt la proposition de la MANUI visant à ce qu'un projet pilote d'enquête à grande échelle soit engagé dans les sites d'inhumation irakiens au moyen de géoradars avec l'aide de la Base de soutien logistique à Brindisi. Conformément à la stratégie à plusieurs volets recommandée dans le projet d'examen du CICR, l'initiative prévoirait également la formation et le renforcement des capacités des équipes techniques pour ce qui est d'utiliser les géoradars et d'analyser les données. Les membres ont également décidé que la possibilité, qui avait été suggérée par la MANUI, d'acheter des images datant de la période postérieure à 1999, ne devait pas être examinée plus avant, mais pourrait

l'être à l'avenir si nécessaire. De nouvelles observations sur le rapport et les propositions de la MANUI seront intégrées dans les mois qui viennent à la version finale du rapport sur le projet d'examen du CICR, et présentées aux membres pour validation à la prochaine réunion de son Sous-Comité technique, qui est prévue pour la deuxième quinzaine de juillet 2018. Le document final constituera le point de départ d'un plan d'action sur la base duquel des résultats concrets, fondés sur des normes professionnelles et les meilleures pratiques de criminalistique, pourraient être obtenus.

7. Le 22 avril, à Bagdad, mon Représentant spécial pour l'Iraq s'est entretenu avec les membres du Comité national koweïtien pour les personnes portées disparues et les prisonniers de guerre, dont son président, Ibrahim al-Shaheen, qui ont souligné qu'il fallait avoir des images satellite et aériennes pour pouvoir déterminer l'emplacement des sites d'inhumation, et poursuivre les activités d'exploration et d'excavation dans les sites de Khamissiyé et de Samaoua. Il a également été souligné qu'il fallait s'équiper de matériel d'excavation moderne et former les équipes techniques. Mon Représentant spécial a informé les membres du Comité qu'il avait abordé la question avec le Conseil de sécurité et sollicité le concours et l'assistance de la communauté internationale à cet égard.

8. Le 24 avril, à Bagdad, la MANUI a participé en qualité d'observateur à la quarante sixième session de la Commission tripartite. Les délégations participantes ont réaffirmé leur attachement au mécanisme tripartite et souligné qu'il jouait un rôle déterminant pour diriger les efforts faits pour retrouver les Koweïtiens et les nationaux de pays tiers portés disparus et obtenir des résultats positifs. Elles sont convenues que la voie à suivre recommandée dans le projet d'examen du CICR permettrait d'optimiser les activités futures. Le statut d'observateur de la MANUI a été renouvelé pendant la session et les délégations se sont félicitées des efforts positifs et actifs que la Mission faisait pour aider et faciliter le processus humanitaire.

9. Depuis la clôture de la session, la MANUI collabore avec le Centre de services mondial et le CICR pour établir un dossier détaillé sur le projet pilote d'utilisation de géoradars et le présenter à la prochaine réunion du Sous-Comité technique, qui se tiendra au Koweït.

### **III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens**

10. Le 19 avril, des représentants de la MANUI se sont entretenus avec des représentants du Département des affaires juridiques du Ministère iraquien des affaires étrangères, qui ont réaffirmé que le Gouvernement iraquien était déterminé, au plus haut niveau, à traiter le dossier des Koweïtiens portés disparus et se sont dits prêts à coopérer avec la Mission pour restituer les biens koweïtiens déjà retrouvés. La discussion a porté sur le meilleur moyen d'appliquer et d'accélérer la procédure, notamment celui de surmonter les difficultés logistiques. Compte tenu du volume de livres et d'autres objets retrouvés, la restitution pourrait devoir être échelonnée. La MANUI a de nouveau proposé d'assurer le transport des différents biens koweïtiens par avion, souligné qu'il importait que les biens retrouvés soient restitués rapidement et encouragé le Gouvernement iraquien à continuer de collaborer avec le Ministère koweïtien des affaires étrangères pour qu'ils conviennent ensemble de la date de la restitution officielle des biens.

11. Le 28 mai, le Ministère iraquien des affaires étrangères a informé la MANUI qu'il s'employait à déterminer la date d'une réunion officielle à laquelle le premier lot de biens koweïtiens retrouvés serait restitué.

**Observations**

12. Je salue les efforts faits par l'Iraq et le Koweït en ce qui concerne le dossier des Koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus et des bien koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Je reste convaincu que l'appui sans faille et la solidarité dont le Koweït a fait preuve, et la détermination montrée par l'Iraq pour ce qui est de s'acquitter de ses obligations internationales et humanitaires, donneront l'élan nécessaire pour que les relations se normalisent pleinement.

13. Je reste déçu qu'en dépit de ces efforts le coût humain de la première guerre du Golfe ne soit toujours pas établi, les familles de personnes portées disparues attendant depuis plus de 26 ans de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches. Toutefois, comme il a pu être observé aux réunions tenues à Bagdad en avril 2018, la stratégie axée sur l'avenir et les recommandations concrètes formulées par le mécanisme tripartite sont de bons exemples des moyens qui permettraient de régler les problèmes et de relancer la recherche des personnes portées disparues. Je remercie en particulier le CICR de sa détermination inébranlable et des précieux conseils qu'il peut donner pendant ce processus. Je me félicite de la participation active du Ministère iraquien de la défense aux activités menées sous la houlette du mécanisme, de son dévouement évident et de la volonté qu'il a de s'acquitter de ses obligations internationales et humanitaires. Je suis convaincu que le plan d'action fondé sur les constatations faites dans le projet d'examen du CICR peut faire avancer le dossier et permettre d'obtenir les résultats dont le besoin se fait cruellement sentir. À cet égard, j'encourage les différents membres du mécanisme tripartite et la communauté internationale dans son ensemble à déterminer le concours ciblé qu'ils pourraient apporter, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités, de la formation technique et de l'analyse des images satellite. J'espère que l'initiative prise par la MANUI de lancer un projet pilote d'inspection de sites d'inhumation collective en Iraq contribuera à donner aux familles endeuillées les réponses qu'elles attendent depuis longtemps.

14. J'accueille avec satisfaction les échanges qu'ont les Ministères iraquien et koweïtien des affaires étrangères sur la fixation d'une date pour la restitution des biens koweïtiens déjà retrouvés, date qui doit être arrêtée depuis plus d'un an. Par ailleurs, je demande au Ministère iraquien des affaires étrangères de relancer les recherches des archives nationales disparues, notamment au moyen d'une campagne de sensibilisation.

15. Mon Représentant spécial, mon Représentant spécial adjoint et le personnel de la MANUI restent pleinement déterminés et actifs pour ce qui est de promouvoir et de faciliter les efforts faits à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission.